

## Réunion du Conseil Communautaire 28.06.2011 / LUX

### Compte-rendu

#### Liste des présents :

**Présents** : MM. BAUDRY. LASSERTEUX. BOIRIN. CHAUTEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. COLLET. FONT. LAVEVRE. BALLAND. ROBIN. THABARD. BOLDRINI. BEZIAN. MONOT. FREQUELIN. BOULAY. SAULIN. GRADELET. LUYT. MARTIN. VERGER. Mmes GUELAUD. CHANUSSOT. LETOUZEY. DURAND-BADET. MARTINEZ.

**Suppléants** : MM. GRELET. VIARDOT.

#### Personnes excusées :

MM. VANNESTE. KROL.  
M. MICHELIN (pouvoir à Mme GUELAUD)  
M. STAIGER (pouvoir à Luc BAUDRY)  
M. GASSE (pouvoir à M. BAUJARD)  
Mme. GUINET. Mme CORMILLOT (pouvoir à M. COLLET)

#### Personnes absentes :

MM. MOYEMONT. ALBIN.  
Mme.

#### Assistaient également à la réunion :

Mmes BOIRIN. TORRE. PARIZOT.  
MM.

**Rédaction** : Véronique GOUDET, le 29/06 /2011

**Validation** : Michel MAILLOT, le 04/07/2011

**Diffusion** : Délégués communautaires

## 23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

## 1/ Présentation analyse financière

Auréli Colson, étudiante en Master 2 finances des collectivités, présente l'analyse financière qu'elle a réalisée au cours des trois mois de stage qu'elle a effectués à la Covati. Cette étude a été réalisée à partir des comptes administratifs 2006 à 2010 du budget principal et des états fiscaux. (*Power point joint*)

## 2/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

## 3/ Enfance jeunesse

Les délibérations sont présentées par Jean-Marc COLLET, Vice Président en charge de l'enfance jeunesse.

### **Délibération 53/2011 : Convention Covati/CCAS Is-sur-Tille / actions été 2011**

Vu la délibération du 15 décembre 2009 concernant la reprise de gestion des actions Enfance Jeunesse par la Covati.

Le Président expose :

- que le choix politique de la collectivité issoise est d'aider les familles en difficulté financière, à régler une partie du montant de l'inscription des enfants aux accueils et activités de loisirs.
- que cette mesure relève de la solidarité et du lien social, qu'elle s'applique à tous les enfants et jeunes résidents à Is-sur-Tille
- qu'elle vise à permettre un accès le plus étendu possible des familles aux accueils et activités de loisirs
- par ces motifs, qu'elle relève donc de la compétence du centre communal d'action sociale.

Le CCAS s'engage à se substituer, durant l'été 2011, à certains usagers issois en difficulté financière, en réglant à la Covati une partie des coûts d'accueil devant leur revenir.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention de partenariat entre ces structures.

### **Délibération 52/2011 : Tarifs accueil de loisirs rentrée 2011 (délib 52/2011)**

*Jean-Marc Collet explique que les grilles de facturation ont été revues et qu'un quart d'heure supplémentaire sera facturé aux familles à compter de la rentrée 2011. Un courrier explicatif sera envoyé aux familles avec la facture du mois de juillet 2011.*

*Luc Baudry demande que ce courrier soit également communiqué aux Maires afin de répondre aux éventuelles questions des usagers.*

*Marc Chautemps souhaite savoir ce que cette augmentation représente pour les familles.*

*Christian Charlot indique que le ¼ d'heure supplémentaire refacturé représente à l'année 60 € maximum pour un enfant (utilisation tous les jours de l'année scolaire)*

*Jean-Marc Collet indique que cette augmentation permet de récupérer environ 18 000 € sur le déficit créé par le désengagement de la CAF au niveau des subventions.*

Vu la gestion par la Covati des accueils périscolaires et extrascolaires,

Vu le vote du budget par le Conseil Communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

Accepte les grilles tarifaires des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires, ainsi que l'adhésion aux Accueils Jeunes.

Autorise le Président à prendre les arrêtés qui fixeront les surcoûts des activités extrascolaires, périscolaires et les tarifs des séjours, lorsque nécessaire.

## GRILLES DE TARIFS

### ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE – ¼ d'heure

Ressources mensuelles	Famille ayant à charge		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>0.00 à 609.80</b>	0.21	0.19	0.17
<b>609.81 à 990.92</b>	0.31	0.29	0.27
<b>990.93 à 1295.88</b>	0.38	0.36	0.34
<b>1295.89 à 1829.39</b>	0.43	0.40	0.37
<b>1829.40 à 2439.18</b>	0.50	0.47	0.43
<b>2439.19 à 3048.98</b>	0.57	0.53	0.50
<b>3048.99 et +</b>	0.64	0.61	0.57

### ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES JOURNEE AVEC REPAS Tarifs en euros

Ressources mensuelles	Famille ayant à charge		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>0.00 à 609.80</b>	10,19	9,97	9,49
<b>609.81 à 990.92</b>	11,25	10,89	10,47
<b>990.93 à 1295.88</b>	11,65	11,07	10,71
<b>1295.89 à 1829.39</b>	12,17	11,25	10,89
<b>1829.40 à 2439.18</b>	13,11	12,17	11,25
<b>2439.19 à 3048.98</b>	14,05	13,11	12,17
<b>3048.99 et +</b>	15,91	14,97	14,05

### ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES JOURNEE SANS REPAS Tarifs en euros

Ressources mensuelles	Famille ayant à charge		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>0.00 à 609.80</b>	4,74	4,55	4,04
<b>609.81 à 990.92</b>	5,80	5,44	5,02
<b>990.93 à 1295.88</b>	6,20	5,62	5,26
<b>1295.89 à 1829.39</b>	6,72	5,80	5,44
<b>1829.40 à 2439.18</b>	7,66	6,72	5,80
<b>2439.19 à 3048.98</b>	8,60	7,66	6,72
<b>3048.99 et +</b>	10,46	9,52	8,60

**ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES  
DEMI-JOURNEE  
Tarifs en euros**

Ressources mensuelles	Famille ayant à charge		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>0.00 à 609.80</b>	2,38	2,27	2,03
<b>609.81 à 990.92</b>	2,91	2,73	2,52
<b>990.93 à 1295.88</b>	3,11	2,82	2,64
<b>1295.89 à 1829.39</b>	3,37	2,91	2,73
<b>1829.40 à 2439.18</b>	3,84	3,37	2,91
<b>2439.19 à 3048.98</b>	4,31	3,84	3,37
<b>3048.99 et +</b>	5,24	4,77	4,31

Le tarif du repas est fixé à 5.45 euros.

L'adhésion annuelle aux secteurs jeunes de la COVATI est fixée à 7 euros.

**4/ Centre social : fiche action « informatique nomade »**

Jean-Marc Collet présente la fiche action « informatique nomade » sur laquelle le centre social a travaillé.

Le centre social propose des cycles de formation de 10 séances en informatique accueillant 6 personnes. Ces formations seraient dispensées sur le territoire en fonction des demandes des usagers.

La proposition validée par le bureau est la suivante :

Inscrire lors de la prochaine décision modificative un montant de 5 000 € qui correspond à 9 cycles plus 15 % de frais de fonctionnement.

Un accord de principe est donné à l'unanimité.

**5/ Mobitille : suite à donner au service**

Marie Capucine Barrachin présente le bilan de fonctionnement du service pour la période de septembre 2010 à juin 2011 (*power point joint*)

La commission transports a travaillé sur trois hypothèses : arrêt du service, reconduction dans les mêmes conditions ou poursuite en assouplissant le mode de fonctionnement.

La commission et le bureau ont souhaité que soit étudiée la solution de continuité du service.

*Christophe Monot trouve qu'il est dommage que les navettes n'emmenent pas en direction des arrêts où il y a des cadencement TER.*

*Marie Capucine Barrachin répond que la Covati n'a pas compétence en matière de transport, c'est le Conseil Général qui donne à la Covati délégation de compétence et que par conséquent, la Covati ne peut organiser de transport hors de son territoire.*

*Luc Baudry demande si les coûts de communication, de réservation (si celle-ci est faite par la Covati) et de la demie journée supplémentaire ont été évalués.*

*Marie Capucine Barrachin indique qu'une simulation sera proposée au prochain conseil communautaire si le principe de poursuite du service est retenu ce soir.*

*Claude Guelaud pense qu'il est un peu prématuré de déterminer si la Covati aura la capacité de prendre les réservations.*

*Michel Maillot signale qu'il est délicat d'arrêter dès fin août le service. L'idée est d'étudier une nouvelle solution moins onéreuse et peut être de travailler avec les taxis.*

*Jean-Marc Collet indique que la commission souhaite maintenir le service à moindre coût et propose qu'un cahier des charges soit établi et présenté au conseil communautaire du 5 juillet 2011.*

*Michaël Frequelin demande si des personnes à mobilité réduite utilisent le service.*

*Marie Capucine Barrachin répond que pour l'instant, il n'y a pas eu de demandes.*

*Michaël Frequelin signale qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas sur le territoire de taxis offrant cette possibilité.*

*Jean-Marc Collet pense que des solutions pourraient être envisagées avec l'Adapei.*

*Michel Maillot propose que le cahier des charges soit présenté au prochain conseil pour que l'appel d'offres puisse être lancé et que la décision de poursuivre le service soit prise en fonction du résultat de l'appel d'offres.*

### Délibération 54/2011 : poursuite du service

MOBITILLE a été mis en place le 18 Septembre 2010 par la Covati et la Communauté de Communes des Sources de la Tille. Le marché signé avec l'entreprise TRANSDEV arrive à échéance fin le 31 Aout 2011. La commission transports a travaillé sur les différentes hypothèses.

Il est possible d'arrêter le service (1<sup>er</sup> scénario), de reconduire le service à l'identique (2<sup>e</sup> scénario) ou de continuer avec un mode de fonctionnement plus souple (3<sup>e</sup> scénario).

Le budget 2011 de MOBITILLE a été voté pour la totalité de l'année c'est pourquoi le coût de la prolongation de MOBITILLE pour la période de Septembre à Décembre 2011 ne pose pas de problème budgétairement parlant.

A noter : le Conseil Général finance à 50% le coût de fonctionnement du service.

Le Conseil Régional subventionne à 30% pour une année le coût de fonctionnement du service (de Septembre 2010 à Septembre 2011).

#### Dépenses et recettes pour l'année 2011 :

<b>Dépenses</b>	<b>TRANSDEV</b>	30 827,16
<b>Recettes</b>	<b>CR (30%)</b>	6 165,44
	<b>CG (50%) COVATI</b>	14 123,22
	<b>CC Source de la Tille</b>	2 064,57
<b>Total</b>		22 353,23
<b>Coût pour la COVATI</b>		<b>8 474</b> Soit 706 euros / mois

Coût de Septembre à Décembre 2011 : 4 707, 74 euros soit 1 176, 93 euros/mois

Le bureau propose de retenir l'hypothèse de continuité du service avec des modalités de fonctionnement plus souples.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 33 voix favorables et 1 abstention (P. Viardot),**

DECIDE de poursuivre le service de transport à la demande.

Un cahier des charges définissant les nouvelles modalités de fonctionnement de Mobitille sera proposé au prochain conseil communautaire.

## **6/ Subvention Association Sportive du Collège**

La délibération est présentée par Jean-Marc Collet.

### Délibération 55/2011 :

Le Président fait part au conseil communautaire de la demande de subvention émanant de l'association sportive du collège Paul Fort concernant la participation d'un grand nombre d'élèves au championnat de France d'athlétisme.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 33 voix favorables et 1 voix contre (P. Viardot),**

DECIDE de verser à l'association sportive du collège Paul Fort une subvention de 500 € (cinq cents euros) pour la participation des élèves de l'association au championnat de France d'athlétisme.

DIT que les crédits seront inscrits au budget lors de la prochaine décision modificative.

## **7/ Sport**

La délibération est présentée par Daniel Lavèvre.

### Délibération 56/2011 : convention d'utilisation du stade

L'article 5.12 (sports) des statuts de la Covati expose que la Communauté de Communes est compétente pour la gestion (investissement et fonctionnement) des installations sportives suivantes :

- Plateau d'athlétisme sis à la plaine de jeux à Is-sur-Tille
- Stade du Réveil sis avenue de la gare à Marcilly-sur-Tille

Actuellement, il n'existe aucun cadre d'utilisation du complexe sportif « Stade du Réveil » (ni convention, ni règlement).

La convention d'utilisation du complexe sportif « Stade du Réveil » détermine les modalités et les règles d'utilisation du stade du Réveil, propriété de la Covati, mis à la disposition de l'association « Réveil d'Is-sur-Tille Football » pour la pratique de ses activités et notamment l'organisation des matches inscrits aux calendriers officiels de la Fédération Française de Football et/ou Ligue de Bourgogne de Football et/ou District de Football de Côte-d'Or.

Cette convention sera prochainement complétée par un règlement intérieur actuellement en cours d'élaboration.

Vu l'avis favorable de la commission voirie, travaux et infrastructures de la Covati en date du 10 mai 2011.

Vu la Convention d'utilisation du complexe sportif « Stade du Réveil » annexée à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer et à exécuter la Convention d'utilisation du complexe sportif « Stade du Réveil ».

AUTORISE le Président de la Covati à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire.

## **8/ Secrétariat de mairie**

Alain Verger présente la délibération concernant la mise à disposition de la secrétaire de mairie qui vient d'être recrutée par la Covati afin d'assurer le remplacement de l'agent intégrant les services de la Covati suite à la réorganisation du personnel décidée au conseil du 12 avril dernier.

### **Délibération 57/2011 : convention de mise à disposition de personnel**

Le président rappelle que la Covati vient de recruter une secrétaire de mairie qui va être mise à disposition des communes de Pichanges, Villey-sur-Tille et Villecomte. Il explique qu'une convention doit être passée à cette fin avec chaque commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

APPROUVE les conventions de mise à disposition d'un personnel titulaire de secrétariat de mairie à intervenir avec les communes de Pichanges, Villey-sur-Tille, Villecomte.

AUTORISE le président à signer les conventions avec les différentes collectivités concernées.

## **9/ Service de balayage intercommunal**

### **Délibération 58/2011 : convention de mise à disposition avec la commune d'Is-sur-Tille**

*Luc Baudry rappelle qu'à la mise en place du service, la covati souhaitait que le conducteur de la balayeuse puisse être remplacé durant ses absences (congés, maladies...).*

*Michel Maillot donne lecture des courriers échangés à ce sujet entre les deux collectivités.*

*Luc Baudry souhaite que la convention proposée fasse mention de ces informations et indique que dans la rédaction actuelle, il n'y a ni durée, ni clause de résiliation de la convention.*

Michel Maillot propose de présenter le projet de délibération modifié au conseil communautaire du 5 juillet prochain.

## **10/ Acquisition de défibrillateurs**

### **Délibération 59/2011 : approbation du DCE /lancement de la consultation**

Daniel Lavèvre, vice-président de la Covati en charge des travaux, de la voirie et des infrastructures présente le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à l'acquisition de défibrillateurs automatisés par le groupement de commandes de la Covati constitué pour cet objectif.

Il rappelle :

- Le groupement de commandes de la Covati est constitué par la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) et les communes de Crecey-sur-Tille, Diénay, Gemeaux, Lux, Marcilly-sur-Tille, Marey-sur-Tille, Pichanges, Saulx-le-Duc, Til-Châtel, Villecomte et Villey-sur-Tille en vue de l'acquisition de défibrillateurs automatisés.
- Conformément à la Convention de groupement de commandes, la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2122-21-1*

*Vu la Convention de groupement de commandes relative à l'acquisition de défibrillateurs automatisés,*

*Vu, le Dossier de consultation des Entreprises (D.C.E) établi par le service technique de la Covati ;*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

APPROUVE les dispositions du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) relatif à l'acquisition de défibrillateurs automatisés par le groupement de commande de la Covati.

PRECISE que ce D.C.E porte sur l'acquisition de 13 défibrillateurs automatisés (dont 7 avec coffret extérieur) dans les communes suivantes :

Commune	Nombre de défibrillateur	Coffret extérieur
Crecey-sur-Tille	01	01
Diénay	01	01
Gemeaux	01	00
Lux	01	01
Marcilly-sur-Tille	02	01
Marey-sur-Tille	01	01
Pichanges	01	00
Saulx-le-Duc	01	01
Til-Châtel	01	00
Villecomte	01	01
Villey-sur-Tille	01	00
Covati	01	00
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>07</b>

ACCEPTTE l'estimation de 23 000,00 € HT soit 27 508,00 € TTC qui devient le montant prévisionnel définitif du marché.

AUTORISE le Président de la Covati à engager la procédure de passation du marché public selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

PRECISE que la Covati mettra en œuvre les dispositions de l'Ordonnance du 6 juin 2005 (Art 65 I Loi du 9.12.2004 de simplification du droit).

AUTORISE par conséquent le Président de la Covati à signer ce marché public de travaux et tous les actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire.

PRECISE que la Covati réglera l'intégralité du coût de ce marché au prestataire retenu pour ensuite refacturer directement leur commande aux membres du groupement déduction faite des subventions perçues.

**Délibération 60/2011 : demande de subvention au titre de la DETR**

Le vice-président de la Covati en charge des travaux, de la voirie et des infrastructures expose :

Les arrêts cardiaques sont responsables d'environ 40 000 à 60.000 morts subites par an en France. C'est dix fois plus de victimes que les accidents de la route. En France, le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque est estimé entre 2 et 3 %. Il atteint 40 % dans certains pays européens où la population est mieux formée aux gestes qui sauvent et les lieux publics davantage équipés en défibrillateurs automatisés externes (DAE).

Une intervention rapide favorisée par la connaissance des gestes de premiers secours et l'utilisation d'un défibrillateur permettrait de sauver 5 000 à 10 000 vies chaque année.

Depuis le décret du 4 mai 2007, tout citoyen français est donc autorisé à utiliser un défibrillateur automatisé externe ou semi automatisé.

Utiliser un défibrillateur n'est pas un acte médical mais un geste citoyen.

De plus en plus de collectivités locales et territoriales mettent donc en place ces équipements sécuritaires.

Face à ces constats, la Covati a proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés.

Ce groupement de commandes de la Covati est constitué par la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati), coordonateur, et les communes de Crecey-sur-Tille, Diénay, Gemeaux, Lux, Marcilly-sur-Tille, Marey-sur-Tille, Pichanges, Saulx-le-Duc, Til-Châtel, Villecomte et Villey-sur-Tille.

Il porte sur l'acquisition de 13 défibrillateurs automatisés (dont 7 avec coffret extérieur) dans les communes suivantes :

Commune	Nombre de défibrillateur	Coffret extérieur
Crecey-sur-Tille	01	01
Diénay	01	01
Gemeaux	01	00
Lux	01	01
Marcilly-sur-Tille	02	01
Marey-sur-Tille	01	01
Pichanges	01	00
Saulx-le-Duc	01	01
Til-Châtel	01	00
Villecomte	01	01
Villey-sur-Tille	01	00
Covati	01	00
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>07</b>

Ces acquisitions sont estimées à 23 000,00 € HT soit 27 508,00 € TTC.

Il est précisé que la Covati réglera l'intégralité du coût de ce marché au prestataire retenu après consultation publique pour ensuite refacturer directement leur commande aux membres du groupement déduction faite des subventions perçues.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

SOLLICITE le concours financier de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2011. Cette sollicitation s'inscrit dans le cadre des opérations de maintien ou de développement des services publics en milieu rural afin d'assurer la présence de ces services au plus près des populations.

Demande l'application du taux maximal de 45 % dans la mesure où cette opération est du domaine de la santé publique.

Précise que cette opération sera financée de la manière suivante :

- 45,00 % (10 350,00 €) au titre de la DETR (Etat).
- 55,00 % (12 650,00 €) par la Covati (Fonds propres).

AUTORISE le Président de la Covati à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire.

## **11/ Questions diverses**

### **Intervention de Christian Baujard**

- La lettre de la Covati est en cours de distribution. Il est demandé aux délégués de prévenir le secrétariat de la Covati de tout problème de distribution.
- Il est proposé aux communes une aide à l'utilisation des pages communales du site internet. Les communes intéressées peuvent s'adresser à l'office de tourisme.

### **Intervention de Michel Maillot**

- Réunion sur la sectorisation des collèges : la commune de Chanceaux a demandé son rattachement au collège de Venarey les Laumes. Cela permettrait aux élèves de réduire chaque trajet en bus de 20 minutes.
- Monsieur Chaventon, principal du collège Paul Fort, prend sa retraite. Son remplaçant vient d'un collège de Chaumont.

**La séance est levée vers 21 h 45**